



**ZONE INDEMNNE
DE GRIPPE AVIAIRE**



*ELEVAGE
de Volaille*



La grippe aviaire est une maladie virale hautement contagieuse affectant plusieurs espèces de volailles de rente (poulets, dindes, cailles, etc.), les oiseaux domestiques et sauvages. A l'occasion, les mammifères, humains compris, peuvent contracter la grippe aviaire (ex : H5N1 et H7N9 peuvent parfois causer des infections fatales pour l'homme).

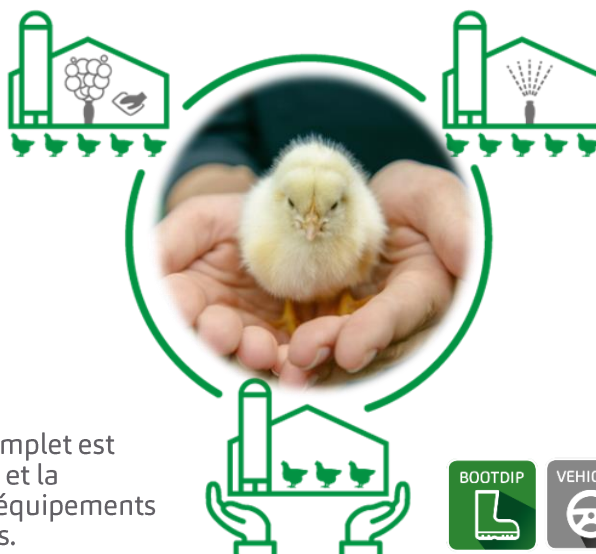
On dénombre beaucoup de souches de grippe aviaire, qui sont généralement classées en deux catégories suivant la sévérité de la maladie sur les volailles : les souches faiblement pathogènes, qui peuvent causer pas ou peu de signes cliniques sur les volailles, et les souches hautement pathogènes qui causent des signes cliniques sévères et des taux de mortalités potentiellement élevés au sein des lots.

Les mesures de biosécurité sont essentielles !

Dans ce contexte, Kersia s'engage à soutenir les élevages de volailles, en offrant une gamme de produits et de solutions de biosécurité complète et exhaustive à travers son programme "Nettoyage, Désinfection, Protection".

NETTOYAGE

Un nettoyage efficace des surfaces et des équipements assure les meilleures conditions possibles pour une désinfection performante.



DÉSINFECTION

Une désinfection réussie est une élimination des micro-organismes pathogènes, par la sélection de désinfectants à l'efficacité prouvée, appliqués au bon taux de dilution et au temps de contact adéquat.

PROTECTION

Un programme de biosécurité complet est nécessaire pour prévenir l'entrée et la contamination des bâtiments et équipements propres par les micro-organismes.



Mieux vaut prévenir que guérir !

Virex, Viroflex, Fumagri Effisafe, Hypred Force 7, Viroshield, HPPA, Virobacter, Kilcox Extra et Fumagri OPP ont été testés avec succès contre la grippe aviaire.

Produit	Test	Concentration	Température (°C)	Temps de contact	Niveau d'encrassement
VIREX / VIROFLEX*	EN 14675	1.50 %	4°C	30 min.	3 g/l BSA
	EN14675	1.00%	10°C	30 min.	10g/l BSA + 10g/l yeast extract
FUMAGRI EFFISAFE	EN 14675	0.50 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
	EN 17122	0.20 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
HYPRED FORCE 7	EN 14675	0.50 %	4°C	30 min.	3 g/l BSA
		1.00 %	10°C	5 min.	3 g/l BSA
VIROSHIELD	EN14675	0.50 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
HPPA	EN 14675	1.00 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
VIROBACTER	EN 14675	0.75 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
	EN 17122	0.50 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
KILCOX EXTRA	EN 14675	2.00 %	10°C	30 min.	3 g/l BSA
Produit	Test	Application	Température (°C)	Temps de contact	Menée sur
Fumagri OPP	NFT 72-281	0,8g/m ³	20°C	5 hours	AI Virus type A (H9N2)

* Afin de connaître la disponibilité de Virex ou du Viroflex, merci de vous rapprocher de votre représentant local Kersia.



Grippe aviaire : informations et prévention

Grippe aviaire – Informations générales

La **grippe aviaire** (également connue sous le nom d'influenza aviaire, IA) est une maladie virale très contagieuse qui touche diverses espèces d'oiseaux destinés à la consommation (poulets, dindes, cailles, etc.), d'oiseaux de compagnie et d'oiseaux sauvages. Parfois, les mammifères, dont les humains, peuvent contracter la grippe aviaire. Même si la plupart des virus de l'IA n'infectent pas les humains, certains, comme le H5N1 et le H7N9, ont provoqué des infections mortelles chez l'homme.

Il existe de nombreuses souches du virus de l'IA, que l'on classe généralement en deux catégories, selon la gravité de la maladie chez les volailles :

- **Les souches faiblement pathogènes (IAFP)** → qui entraînent peu ou pas de signes cliniques chez les volailles
- **Les souches hautement pathogènes (IAHP)** → qui peuvent quant à elles entraîner des signes cliniques graves et des taux de mortalité potentiellement élevés chez les volailles

À ce jour, les virus de la grippe aviaire de type A hautement pathogène d'origine naturelle qui causent une maladie clinique aiguë chez la volaille n'ont été associés qu'aux sous-types H5 et H7 (à savoir, de nombreux sous-types dont H5N1, H5N2, H5N5, H5N6, H5N8, et H7N9).

Chaque fois que des **virus de la grippe aviaire hautement pathogène** ou des virus de la grippe aviaire des sous-types H5 et H7 (en raison de leur potentiel de mutation) sont détectés au sein d'exploitations de volailles dans le cadre d'une surveillance régulière, **ceci doit être déclaré et faire l'objet de mesures de précaution afin de prévenir toute potentielle infection de l'homme par ces virus de la grippe aviaire.**

LA GRIPPE AVIAIRE EN QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Les virus de la grippe aviaire de type A peuvent survivre :

- Plus de 30 jours à 0 °C (plus d'un mois lorsque la température est négative)
- 6 jours à 37 °C (une semaine lorsque la température est égale à celle du corps humain)
- Des décennies dans les lacs en permanence gelés
- Sur des surfaces dures non poreuses telles que le plastique ou l'acier inoxydable, pendant 24 à 48 heures
- Sur les vêtements, le papier et les mouchoirs, pendant 8 à 12 heures
- Le virus de l'IA ne se transmet pas par la consommation de volailles et d'œufs correctement préparés :
 - il doivent être bien cuits (la cuisson à 70 °C inactive le virus H5N1)
 - évitez la contamination croisée entre aliments crus et cuits

REMARQUE : les virus ne peuvent pas se multiplier sans un « hôte », contrairement aux bactéries

L'inactivation du virus est possible dans les conditions qui suivent :

- 30 minutes @ 60 °C
- Environnement à pH acide
- Présence d'agents oxydants spécifiques tels que le dodécylsulfate de sodium, les solvants lipidiques et la propiolactone B
- Exposition à des désinfectants spécifiques

Virus IA

Grande stabilité au sein de l'environnement, très contagieux !



Grippe aviaire – Sources de Contamination

Dans une ferme, les possibilités de contamination sont nombreuses : des sources externes et internes peuvent être responsables de l'apparition d'une maladie.

- Contact direct
- Aliments contaminés
- Matières contaminées (comme les chaussures, vêtements, véhicules, équipements, etc.)

Il est essentiel de contrôler vos locaux, les structures dans lesquelles se déroulent vos opérations et votre programme de biosécurité pour identifier les éventuels points faibles et apporter les ajustements nécessaires en conséquence.

Des mesures de biosécurité strictes ainsi que des bonnes pratiques en matière d'hygiène sont essentielles pour protéger des épidémies et éviter la propagation de cette maladie contagieuse.



Programme de prévention – Les mesures essentielles

Kersia met tout en œuvre pour soutenir les exploitations avicoles en proposant des solutions et produits de biosécurité complets et testés, par le biais de ses programmes de « **Nettoyage, Désinfection et Protection** ».

NETTOYAGE

Un nettoyage efficace des surfaces et des équipements garantit les meilleures conditions possibles pour la désinfection.



DÉSINFECTION

Une désinfection réussie implique l'élimination des micro-organismes grâce à la sélection d'un désinfectant éprouvé, appliqué selon le bon taux de dilution avec un temps de contact adéquat.

PROTECTION

Des mesures de biosécurité complètes sont nécessaires pour empêcher les micro-organismes de pénétrer à nouveau au sein des bâtiments et équipements propres et de les contaminer.



Mieux vaut prévenir que guérir !

Mesures de biosécurité générales

Mesures de nettoyage, désinfection et protection préventives

Dans les exploitations agricoles, il convient d'assurer la protection des animaux contre toutes les sources et entrées extérieures :

- Contrôler l'accès aux bâtiments (visiteurs, personnel...) : utilisation d'équipements de protection individuelle pour accéder aux bâtiments abritant l'élevage – Procédures de nettoyage et de désinfection.
- Limiter l'arrivée de véhicules extérieurs sur le site, y compris ceux utilisés pour le transport des animaux. Appliquer systématiquement les procédures de nettoyage et de désinfection aux véhicules.
- Renforcer l'entretien des bâtiments, les moyens de lutte contre les parasites, contre les rongeurs...
- Renforcer les procédures de nettoyage et de désinfection pour toutes les surfaces des bâtiments et des équipements et pour l'environnement de manière générale.
- Surveiller les entrants (nourriture, eau...)
- Surveiller la santé des animaux (signes ou symptômes anormaux...)

Si la maladie est déclarée

Confinement – Isolement – Gestion de crise

Si le cas est avéré, mettre en place une procédure de gestion des zones dangereuses comprenant :

- L'élimination des animaux : l'abattage de tous les animaux dans les locaux concernés.
- L'isolement et la sécurisation du site : des procédures de confinement et d'isolement rigoureuses et contrôlées.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux en collaboration avec les autorités compétentes et les prestataires de services sélectionnés

Pour plus d'informations et de soutien, veuillez contacter : Poultryandpigs@kersia-group.com

www.kersia-group.com

Grippe aviaire – Gestion active

Nettoyage, désinfection & protection – Étape par étape

Nettoyage:

- La sélection, la concentration et l'application des produits sont les clés d'un nettoyage réussi.
- Un nettoyage efficace des surfaces et des équipements garantit les meilleures conditions possibles pour la désinfection.

Désinfection:

- La sélection, la concentration et l'application des produits sont les clés d'une désinfection réussie.
- Une désinfection réussie implique l'élimination des micro-organismes grâce à la sélection d'un désinfectant éprouvé, appliqué selon le bon taux de dilution avec un temps de contact adéquat.

Protection - par la gestion de l'hygiène

- La sélection, la concentration et l'application des produits sont les clés d'une protection réussie.
- Rendez obligatoire la désinfection des bottes, des roues, des véhicules, des mains et des équipements avant et après l'entrée dans les locaux ou les différentes zones du site, et proposez les moyens de le faire.
- Nettoyage et désinfection du système d'eau & désinfection de l'eau

Protection - par la gestion structurelle

Mettez en œuvre des mesures supplémentaires pour empêcher le virus de la grippe aviaire de pénétrer dans votre bâtiment :

- Protection contre les entrées et les déplacements non contrôlés (personnes, véhicules, animaux sauvages) ; notamment, les oiseaux sauvages doivent rester à l'extérieur et votre troupeau de volailles à l'intérieur, les clôtures doivent être intactes, les portails verrouillables, etc.
- Limitation de la circulation des personnes et des véhicules au minimum nécessaire, tenue d'un registre des visiteurs
- Mise en œuvre systématique du principe de « zones PROPRES et zones SALES » :
 - Pénétrer dans les locaux uniquement avec des vêtements de travail et après une douche
 - Les vêtements de ville et les vêtements de travail de protection sont tenus à distance les uns des autres avant et après l'entrée dans les zones de production
 - Division des locaux de l'entreprise en « zones PROPRES » (animaux, aliments, litière, etc.) et en « zones SALES » (lisier, carcasses etc.)
 - Évitez les croisements, entre les « zones PROPRES » et les « zones SALES »
 - Stockage des carcasses dans un conteneur fermé ou une structure similaire, protégé(e) contre tout accès non autorisé et l'entrée des vermines, rongeurs, animaux sauvages ou encore la fuite de liquides, et qui est facile à nettoyer et à désinfecter
 - Transfert des carcasses le plus près possible de la route, sur un sol pavé facile à nettoyer et à désinfecter, afin que le véhicule de l'établissement de transformation des sous-produits animaux n'ait pas à circuler au sein du site
- Les livraisons d'aliments et de litière ainsi que le chargement ou le déchargement des animaux se font uniquement sur les zones de circulation (pas de circulation ni d'accès par des personnes extérieures dans les zones de production)
- Les aliments, la litière et les autres ressources sont stockés de manière sécurisée et sont protégés des oiseaux sauvages
- Formation spéciale des employés sur les risques de transmission de la grippe aviaire
- Contrôle continu des nuisibles, avec documentation
- Surveillance continue de la santé des animaux (signes ou symptômes anormaux...)

Cas de grippe aviaire avéré

En cas d'infection avérée par les virus de la grippe aviaire, la procédure de gestion des zones dangereuses comprend :

- L'élimination des animaux : l'abattage de tous les animaux dans les locaux concernés.
- L'isolement et la sécurisation du site : des procédures de confinement et d'isolement rigoureuses et contrôlées.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux en collaboration avec les autorités compétentes et les prestataires de services sélectionnés